

OBJECTIF(S)

- Présentation de la législation et des nouvelles normes en matière de transition énergétique en copropriété – Travaux nécessaires permettant la mise en oeuvre de cette transition ainsi que son financement...

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de copropriété

Prérequis : Connaissance des bases du droit de la copropriété

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-boardt

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - COMMENT CONTINUER APRÈS L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Optimiser le scénario de travaux avec la maîtrise d'oeuvre et l'ingénierie financière
- Permettre un choix éclairé aux copropriétaires : facteurs-clé de succès
- Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016, relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables.

II - LES AIDES FINANCIÈRES

- Dispositifs collectifs nationaux :
 - Habiter Mieux Copropriété
 - Certificats d'économie d'énergie
 - La TVA à 5,5 %
- Dispositifs individuels nationaux
 - Eco-prêt à taux zéro individuel
 - Ma Prime Rénov'
 - Aides de l'ANAH Habiter Mieux Sérénité
 - Action Logement

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap